



Conseil Municipal du 17 Septembre 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi dix-sept Septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 Septembre, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	13
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	1
Nombre de conseillers municipaux absents	1

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, LOURADOUR Sandra, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, PAMPOULY Thomas, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, FAURE Cyril, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Monsieur BANETTE Jean-Louis donne pouvoir à Mr MONTIGNY Pascal

ABSENT(S) :

Madame BESNARD Violette

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

b. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2021

Adopté à l'unanimité

Achat de 2 parcelles de terrain

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir deux parcelles de terrain d'une superficie totale de deux ares et quarante-deux centiares, sur lesquelles se trouve en partie l'actuelle route située « rue de l'abeille ».

Ces parcelles appartiennent aujourd'hui à l'indivision Boule/Manaz qui propose de les céder pour l'euro symbolique.

Mr le Maire propose que la commune participe aux frais de géomètre à hauteur de 30% soit 400€50 HT (480€60 TTC), et s'acquitte des frais notariaux liés à cet achat.

Adopté à l'unanimité

Encaissement d'un chèque

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser le chèque d'un montant de 1891€07, correspondant au versement de l'assurance BNP Paribas à la suite du sinistre survenu sur un candélabre situé Avenue Paul Vergely.

Adopté à l'unanimité

Remboursement de l'emprunt « XL Literie »

M. le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'effectuer un paiement de 5497€11 à Haute-Corrèze-Communauté afin de liquider l'emprunt contracté par l'ex Com-Com du Pays d'Eygurande lors de la construction du bâtiment de l'ancienne usine « XL Literie », actuellement occupée par le groupe Toloméi.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

I. Commission de sécurité

Afin de répondre aux exigences de la Commission de Sécurité, des registres seront mis en place pour les différents bâtiments communaux.

Y seront notifiés les travaux effectués, le nom des entreprises ainsi que la date d'intervention.

II. Eglise

Mme Favergeon, responsable patrimoine, conservatrice des antiquités et objets d'art de la Corrèze ainsi que Mme Soulard, conservatrice du patrimoine à la DRAC, sont venues présenter leur souhait de voir le reliquaire en la possession de la commune, restauré.

A cette intention, une subvention totale de 60% du montant des travaux serait versée.

Le reliquaire pourrait ensuite être exposé à la chapelle sous la condition de l'installation d'une vitrine et d'alarmes sécurisant le site, ou être exposé à Ussel comme de nombreuses communes en ont fait le choix.

III. Chasublier de l'église

Les travaux de restauration du chasublier qui seront effectués par Mr Peyresaubes ébéniste à Salon-la-Tour, devraient commencer au mois d'Octobre.

IV. Démolition des HLM des Rouchauds.

L'un des HLM des Rouchauds devrait être démoli sur la période allant du 13 Septembre au 17 Décembre 2021.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H00.